

**Vademecum déconfinement des bibliothèques départementales
(Métropole et Outre-mer)
(version au 17 juin 2020)
Mise à jour des durées de quarantaine**

Pour mémoire, du fait de **la libre administration de chaque collectivité**, le Département (et donc la Bibliothèque départementale) n'a aucun rôle de prescription réglementaire vis à vis des bibliothèques territoriales. D'où l'importance de s'appuyer sur les Recommandations inter associations publiées le 29 avril 2020.

Ce document est consultable depuis le site de l'ABD :
<http://www.abd-asso.org/index.php/l-actu/breves/463-communique-interassociatif-portant-sur-la-reouverture-des-bibliotheques-suite-au-discours-du-premier-ministre-2>

Pour accompagner les collectivités territoriales, les professionnels et les bénévoles des bibliothèques communales ou intercommunales, dans la reprise progressive des activités tout en mettant en œuvre des mesures sanitaires et des processus de travail qui assurent la sécurité des personnels et des usagers dans le contexte pandémique, on se reportera au vademecum allégé :

<https://docs.google.com/document/d/1KZyiM5erHNO6Y9482-789MjZaz3VYHQdy4grDbDdjIq/edit#>

Le rappel des prescriptions sanitaires et la présentation de ce qui est possible/pas possible selon les phases de déconfinement est une priorité à diffuser aux réseaux.

Préambule

Les bibliothèques prêtent des objets et documents divers (livres, DVD, CD, objets, textiles, supports d'animation, expositions, matériel numériques, consoles et manettes jeux vidéo, casques réalité virtuelle, etc.) qui passent de main en main, ce qui confère aux enjeux de nettoyage et de décontamination une importance de premier ordre.

Les bibliothèques départementales sont elles-mêmes concernées par un protocole particulier du fait de leurs spécificités propres :

-traitement de volumétries documentaires importantes (jusqu'à plusieurs milliers de documents /semaine) et lourde logistique de circulation des collections au sein d'un réseau départemental de plusieurs dizaines, voire centaines, de bibliothèques.

-accompagnement des réseaux comptant un nombre important de structures animées exclusivement par des équipes de bénévoles âgés pour lesquelles la responsabilité des collectivités est engagée (au même titre que pour le personnel salarié).

Rappel des prescriptions sanitaires :

Compte tenu des incertitudes subsistantes dans les études sur la durée de vie du virus sur différents supports et afin d'apporter toute garantie que le virus n'est plus viable, il est préconisé d'adopter **une période de mise en quarantaine des documents** correspondant aux durées maximales estimées pour la résilience du virus. Ces durées pourront être révisées en fonction de l'avancée des études scientifiques.

Le respect des durées ci dessous doit organiser l'ensemble de l'activité de prêt ou de consultation de documents en bibliothèque.

3 jours pour les documents plastifiés ou sous boîtiers plastique (CD, DVD), qui peut être abaissée à 1 jour pour les livres à couverture plastifiée, si cette dernière est désinfectée par une lingette imprégnée d'éthanol ou isopropanol à 70%

1 jour pour les documents papier ou cartonnés, dépourvus de couvertures plastifiées.

2 jours pour les textiles.

Déroulé du déconfinement : une reprise d'activité progressive et maîtrisée

Il est important de préciser aux bibliothèques des réseaux que :

- une évaluation (des moyens humains/matériels et des attentes des usagers) devra être faite avant de passer à la phase suivante,
- l'autorité de tutelle devra donner son accord au passage en phase suivante,
- le respect des recommandations sanitaires est un impératif tant pour le personnel, bénévole et salarié, que pour les usagers.

Phase 1 (à partir du lundi 11 mai, selon les départements) :

Reprise des activités en interne : reprise en télétravail avec visio/audio conférences et présence d'équipe partielle sur site, en roulement, pour assurer un suivi sanitaire en cas de déclaration d'un cas de covid19,

-la reprise des acquisitions, dans une politique de soutien à la filière du livre,

-la gestion interne (récolement, désherbage, réparation et équipement des collections, etc).,

-la poursuite des acquisitions et de la médiation des ressources numériques,

-l'actualisation des protocoles de travail et notamment de nettoyage des documents.

Services au public :

-sous forme de drive (choix sur le portail de la bibliothèque départementale et enlèvement sur rdv) ;

-une réflexion en lien avec les bibliothèques locales sur la prise en compte des nouveaux lecteurs inscrits pendant le confinement,

-un diagnostic préalable et l'accompagnement de la reprise d'activités des réseaux,

-la compilation des supports d'évaluation proposés par l'ABD pour une évaluation nationale,

-l'impulsion d'une dynamique d'échanges et d'évaluation du confinement en proposant l'interrogation des pratiques par les équipes dans les bibliothèques du réseau, pour mieux appréhender l'après-crise,

-la préparation des locaux de la bibliothèque départementale pour garantir le respect des règles sanitaires lors des opérations de drive ou de prêts-retours à venir,

-la mise en place de drive/navette pour livraison des réservations disponibles, dans le respect le plus strict des règles sanitaires imposées (équipements, nettoyage).

A noter : Compte tenu de la nécessité de zones tampons, pas de possibilité de retours.

Phase 2 :

Services au public :

Poursuite de services mis en œuvre en phase 1:

-la gestion des retours des documents (espace de décontamination)

-la reprise des échanges de documents sera possible de façon adaptée en volume (mise à disposition par livraison par navette/retrait par drive) ; pas de choix sur place pour les bibliothèques du réseau,

-les retours de supports d'animation pourront se faire (décontamination, nettoyage).

Phase 3 :

Services au public : **en respectant les prescriptions sanitaires, on procédera à la reprise** :

- des formations en présentiel : accueil des groupes de stagiaires, en respectant les prescriptions sanitaires,

- de la mise à disposition des supports d'animation avec une attention particulière au respect des prescriptions sanitaires,

- des échanges de documents avec choix sur place, sur rdv exclusivement, avec vigilance concernant les volumes échangés pour assurer leur traitement sanitaire.

La reprise des circulations des bibliobus ne semble pas envisageable tant que le contexte de pandémie est décrété, compte tenu de l'impossibilité de garantir le respect des règles sanitaires (distanciation sociale, distinction des flux prêts-retours pour désinfection des documents ; espace confiné).

Phase 4 (fin du contexte de pandémie : mise à dispo d'un vaccin ?) :

Les Bibliothèques départementales pilotent l'évaluation du fonctionnement en période de crise des bibliothèques locales ; reprise du fonctionnement, sans mesure sanitaire particulière. La reprise des circulations des bibliobus pourra être effective.

